

Centre Communal d'Action Sociale

7, place de l'Hôtel de Ville
71170 CHAUFFAILLES

Tél. 03 85 26 55 23
e-Mail : ccas@chauffailles.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 janvier 2025

Date des convocations 15/01/2025	L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Vice-Présidence de Julie BRUNEL
Nombre de membres : Convoqués : 9 Présents : 6 Absents : 3	<u>Etaient présents</u> : Mmes BRUNEL Julie, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, et Mr MILLET Jean-Michel, <u>Etaient absents sans pouvoir</u> : Mmes DUMOULIN Stéphanie, THEVENET Marion, Mr BLONDEAU Philippe

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Claire TROUILLET est désignée secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024

vote : unanimité

III. LOYERS RESIDENCE LE BELVEDERE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

La Direction Départementale des Territoires informe que la valorisation maximale de la redevance pratiquée (pour les résidents en place) des logements-foyers conventionnés à l'APL est de **3,26 %** au 1^{er} janvier 2025.

Après délibération, par un vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

	2025		
	F1 (studio)		T2
	personne seule	couple	
LOYER	550,59 €	621,35 €	660,66 €
CHARGES COLLECTIVES	65,72 €	75,36 €	75,36 €
ALARME avec détecteur de chute	20,00 €	20,00 €	20,00 €
ALARME détecteur de fumée	5,00 €	5,00 €	5,00 €
REOM	10,00 €	15,00 €	10 € si personne seule 15 € si couple
TOTAL	651,31 €	736,71 €	771,02 € si personne seule 776,02 € si couple
GARAGE	42,00 €		
MEUBLÉ (supplément)	41,00 €		
Cave en + si dispo	25,00 €		

Vote : unanimité

IV. PROPOSITIONS DES TARIFS RESIDENCE AUTONOMIE à compter du 1er FEVRIER 2025

L'arrêté du 23 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées stipule : « Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à [l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles](#) ne peut augmenter de plus de 3,21 % au cours de l'année 2025 par rapport à l'année précédente. »

Après délibération, par un vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

TARIF FORFAIT POUR LES SERVICES DIVERS

- Forfait service (linge, bas...) et aide pour situation exceptionnelle (passage le soir, livraison repas.....).....1,30 € / intervention
- Forfait technique.....5,00 €/le quart d'heure

Vote : unanimité

Après délibération, par un vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

	2025	
	HT	TTC
Repas Résidants	8,72 €	9,20 €
Repas Invités	11,66 €	12,30 €
Potages	1,28 €	1,35 €
Repas agents/élus	7,58 €	8,00 €
Agents en formation	13,27 €	14,00 €

Vote : unanimité

AUTRES SERVICES

CHAMBRES VISITEURS (tarifs T.T.C.)

- Nuit pour famille résidents..... 29,00 € /pour 1 personne
- Nuit pour extérieurs (n'ayant pas de famille à la résidence)..... 38,00 € /pour 1 personne
- Personne supplémentaire.....4,00 €

- Option draps.....8,00 € /studio
- Option linge de bain.....3,00 € /personne

Vote : unanimité

Bilan de la location des 2 studios à la nuitée pour 2024 : il y a eu 430 nuitées soit 13 847 €.

V. TARIFS MINI-BUS MAIRIE A DISPOSITION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE à compter du 01 février 2025

Pour faciliter les déplacements des résidents, « le Belvédère » souhaite remettre en place des navettes en mini-bus les mardis après-midi de 15 h à 17 h et les vendredis de 9h30 à 11h30, un minimum de 3 personnes doivent être inscrites pour assurer le service.

Madame la Présidente propose de ne pas modifier les tarifs :

2025	
1 aller OU 1 retour	2 €
1 Aller ET retour	3,50 €

Vote : unanimité

VI. TARIFS REPAS MULTI –ACCUEIL A COMPTER DU 01 FEVRIER 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent les tarifs suivants :

MULTI ACCUEIL

Portions Bébé : 2,37 € HT soit 2,50 € TTC (fromage et dessert)

Portion Grands : 3,41 € HT soit 3,60 € TTC (fromage et dessert)

Adultes : 7,58 € HT soit 8,00 € TTC (fromage et dessert)

Vote : unanimité

VII. PROPOSITIONS DES TARIFS DES SERVICES C.C.A.S. à compter du 1^{er} février 2025

Téléalarme

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent que le tarif de la téléalarme passe de 28,00 € par mois à 28,50 € par mois à compter du 1^{er} février 2025

Service facturé au CCAS	Prix HT	Prix TTC	Tarif pour l'utilisateur/mois à ajouter sur tarif de base de 28,50 €
Transmetteur de téléassistance GSM 3G/4G/IP (carte SIM fournie)	6,00 €	7,20 €	7,50 €
2nd médaillon simple (pour les couples) Offert	1,50 €	1,80 €	2,10 €
Déclencheur montre Minuet	2,50 €	3,00 €	3,30 €
Déclencheur intelligent avec détection de chutes brutales IVI2 (pendentif ou montre)	4,00 €	4,80 €	5,10 €
Pince de Préhension	1,00 €	1,20 €	1,50 €
Haut parleur déporté	6,00 €	7,20 €	7,50 €
Détecteur de fumée	1,80 €	2,16 €	2,50 €
Détecteur de monoxyde de carbone	2,50 €	3,00 €	3,30 €
Détecteur de gaz naturel	2,50 €	3,00 €	3,30 €
Détecteur d'inondation	3,80 €	4,56 €	4,90 €

Détecteur d'inactivité infrarouge	2,50 €	3,00 €	3,30 €
Abonnement assistance mobile avec Bouton SOS Mobile et écoute 24/24 & 7/7	16,00 €	19,20 €	19,50 €
Frais de paramétrage Bouton SOS Mobile au départ	32,50 €	39,00 €	39,00€

Vote : Unanimité

VIII. TARIFICATION SERVICE AIDE A DOMICILE

Selon l'arrêté portant tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux du 20/12/2024 du département de Saône-et-Loire, le tarif horaire est fixé à 26,00 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est applicable aux usagers ne bénéficiant pas de l'APA ou de la PCH, pour les interventions auprès des personnes âgées ainsi que pour les interventions auprès des personnes en situation de handicap. Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

Pour les usagers bénéficiant de l'APA et de la PCH de Saône-et-Loire, le tarif s'élève à 24,58 €. Ce tarif s'applique la semaine, le week-end et les jours fériés.

Vote : Unanimité

IX. FRAIS KILOMETRIQUES

Madame la Présidente propose de facturer aux bénéficiaires du service d'aides à domicile, les frais kilométriques pour les trajets en dehors de la ville de Chauffailles, suivant un forfait de 0,65 cts le kilomètre (rappel 2024 : 0,65 cts/km)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent de ne pas modifier ce tarif

Vote : Unanimité

X. QUESTIONS DIVERSES

- Point budget 2024 :

La Résidence et le restaurant sont excédentaires

Le CCAS : il est moins déficitaire que prévu, le surplus de la subvention sera versé au SAAD.

Le SAAD : il est déficitaire, suite au non versement d'une partie du remboursement de salaire d'un agent mis à disposition à la mairie.

- Repas de nos aînés le Dimanche 9 mars.

Préparation des décorations le 30 janvier, le 5 février et le 13 février à la résidence

Repas cuisinés par « le Chofaye » à 23€ le menu : Bouchée feuilletée garniture à la reine / Bas Carré de Veau à la forestière / Fromage blanc / Assiette de desserts

Le vin est fourni par « le Petit Caveau »

Réfléchir aux idées cadeaux pour les + de 80 ans non présents au repas (de 7,50 € à 9 €)